

Réunion du 17 mars 2011

Présents : Christian SIMON, Nicole SELTZER, François CHEMIN, Christian VALLIER, René RATEL, Alain MARNEZY, Pascal POILANE, Bernard DROT, Antoine PLA, Pierre VALLERIX, Marielle MOLLARD, Christian CHIALE, Jacques TONDA, Laurence BILLARD, Marie-Claude COTE, Nicole PETIT.

Procurations : G. RIVIERE à A. PLA, R. AVENIERE à P. VALLERIX

X. LETT et O. DESSERICH sont excusés.

Le Président ouvre la séance à 20 H 30 et propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- ASSAINISSEMENT

- Vote du Budget Primitif 2010

Le Comité procède à l'examen du budget primitif en vue de procéder à son vote. M. Marnezy pose alors la question de la reprise du compostage. M. Chiale explique qu'il ne souhaite pas voir l'activité de compostage reprendre à la station d'épuration tant que le montant d'une location du terrain de la STEP n'a pas été défini.

Le Président fait part aux membres du Comité des dernières évolutions de ce dossier. Il explique que, suite à une réunion en mairie de Saint André le 15 décembre 2010, le SICM a reçu dernièrement une lettre du Maire lui proposant de louer le terrain de la STEP à un prix d'environ 37 000 €par an.

Le sujet ayant été abordé lors de la dernière réunion de Bureau, la réponse a été la suivante : le principe du versement d'une indemnité compensatrice au profit de la commune de Saint André apparaît légitime en cas de reprise du compostage. Cependant, le montant demandé par la commune apparaît manifestement trop élevé au regard de la valeur locative du terrain.

Le bureau a ainsi rappelé que la somme demandée équivalait à la location d'un terrain viabilisé sur la zone industrielle de La Praz, or c'est le SICM qui lors de la construction de la STEP, a supporté l'intégralité du coût de viabilisation (environ 900 000 € HT). Il apparaît donc logique que le prix de location tienne compte du coût de ces travaux. La proposition qui a été faite par le bureau est donc de 15 000 € par an (cette proposition représente plus du double de la valeur locative du terrain si tous les travaux de viabilisation sont pris en compte). Le Président rappelle aussi qu'une délibération de la commune de Saint André avait été transmise au SICM le 09 juillet 2004 et proposait de céder gracieusement le terrain au SICM et qu'il tient cette délibération à disposition des membres du Comité.

M. Chemin explique que le versement d'une location de 37 000 € par an engendrerait une augmentation de la redevance assainissement d'environ 6 % par an. En cas de hausse, les contribuables les plus impactés seraient ceux des communes dont les chiffres de déclarations d'eau usée ou de nombre d'unités logement sont cohérents par rapport à la moyenne cantonale. C'est-à-dire toutes les communes sauf Saint André et Avrieux. Ces dernières ont d'ailleurs fait l'objet d'un courrier d'observations de la part du SICM suite à la dernière réunion de la commission Assainissement.

Il est convenu qu'une réunion doit avoir lieu sous la présidence de M. le Sous Préfet pour rendre compte de l'audit réalisé par le CEMAGREFF sur la plateforme de compostage.

M. Drot interroge l'assemblée sur le fait de savoir si le paiement d'une location serait synonyme d'indemnité compensatrice pour des nuisances liées au compostage ou s'il faudrait encore envisager le paiement d'une indemnité supplémentaire.

Il conviendra également de s'interroger sur la légalité d'une location de terrain.

Suite à cette discussion, le Comité vote le budget primitif 2011 à l'unanimité des membres votants.

- Modification d'une délibération

Le Comité annule et modifie la délibération de demande de subvention au titre de la DETR pour l'opération des vieux Fourneaux.

M. Pla prend ensuite la parole pour demander que lui soient apportées des précisions des explications quant aux propos de M CHEMIN et sur le calcul des unités de logement sur sa commune. Le Président s'engage à mettre les services du SICM à sa disposition pour apporter toutes les précisions nécessaires.

3- ADMINISTRATION GENERALE

- Débat d'Orientation Budgétaire

Le Comité procède au débat d'orientation budgétaire dans les termes précisés dans l'annexe jointe au présent compte rendu.

- Suppression d'un poste de Professeur d'enseignement artistique à temps complet

Le Comité, suite à la réorganisation de l'Ecole de Musique, et après avis favorable du Comité Technique Paritaire, décide de supprimer un poste de Professeur d'enseignement artistique à temps complet du tableau des effectifs du SICM.

- *Création d'un poste saisonnier d'agent technique*

Le Comité décide de créer un poste saisonnier d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2010, pour permettre l'embauche d'un chauffeur de la balayeuse.

4- PISCINE

- *Création de postes saisonniers de Maitres Nageurs*

Le Comité, afin de permettre l'ouverture de la piscine, procède à la création des postes saisonniers de Maitres nageurs pour la saison 2011 à savoir :

- 1 éducateur territorial 1^{ère} classe, à temps non complet, $\frac{3}{4}$ de l'horaire hebdomadaire normal faisant fonction de chef de bassin;
- 3 éducateurs territoriaux 2^{ème} classe à temps non complet, $\frac{3}{4}$ de l'horaire hebdomadaire normal;
- 1 éducateur territorial 2^{ème} classe, pour des périodes d'emploi définies au fur et à mesure des besoins;
- 1 opérateur territorial échelle 5, pour des périodes d'emploi définies au fur et à mesure des besoins ;
- 1 agent polyvalent à temps non complet pour les mois de juillet et août.

5- POLITIQUE CANTONALE JEUNESSE

-*Signature du Contrat enfance Jeunesse*

Le Comité autorise la Président à signer le Contrat enfance Jeunesse pour les années 2011-2014 avec la CAF.

6- DIVERS

M. Chemin fait part aux membres du Comité de sa décision de démissionner de ses mandats de représentant du SICM au sein de Maurienne Expansion ainsi que de la Mission Locale Jeunes. Cette décision fait suite à son non inscription sur la liste des représentants à élire à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale alors même qu'il avait fait acte de candidature et qu'il était membre de la CDCI depuis les dernières élections municipales. Il déplore d'avoir été écarté pour des motifs, à son sens, politiques, alors que le Préfet souhaitait que soient proposées des listes consensuelles représentant toutes les tendances politiques.

M. Chemin déplore d'autant plus ce choix que se dessinent des questions cruciales pour l'avenir de l'intercommunalité dans le canton et que de ce fait, aucun maire du canton n'est représenté dans cette commission en qualité de maire.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance.

Le Président,
Christian SIMON